

Présidence : Luxembourg

726^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 11 septembre 2013

Ouverture : 11 h 05

Clôture : 12 h 05

2. Président : Ambassadeur H. Wurth

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTE LUXEMBOURGEOISE DU FCS PRONONCÉE PAR S. E. M. JEAN ASSELBORN, VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Président, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg (annexe), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/141/13), Arménie, Ukraine, Turquie, Suisse (FSC.DEL/142/13 Restr.), Malte, Afghanistan (partenaire pour la coopération), Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Lituanie, République tchèque, Hongrie, Fédération de Russie, Pologne, Lituanie-Union européenne, Turquie, France, Slovaquie, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Saint-Marin, Lettonie, Moldavie, Suède, Allemagne, Président
- b) *Réunion du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre prévue le 12 septembre 2013* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 18 septembre 2013 à 10 heures, Neuer Saal



726^e séance plénière

Journal n° 732 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU LUXEMBOURG

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à la 726^{ème} réunion du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et d'inaugurer ainsi la présidence du Luxembourg au dernier trimestre de cette année.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier sincèrement la présidence lituanienne sortante ainsi que le Liechtenstein, en tant que membre sortant de la Troïka, pour leur travail exemplaire qui aura grandement facilité notre tâche en cette fin d'année. Je tiens également à accueillir officiellement Malte en tant que nouveau membre de la Troïka du FCS.

La présidence luxembourgeoise du FCS débouchera sur la réunion ministérielle à Kiev. Nous comptons sur votre appui et sur votre bonne coopération pour mener à bien les travaux au sein du FCS afin de le mettre en mesure d'adopter des décisions ambitieuses à Kiev.

Aujourd'hui nous nous trouvons encore dans une phase de réflexion et de consultation au sujet de la meilleure façon de faire progresser nos travaux en vue du Conseil ministériel. En nous basant sur la Déclaration commémorative d'Astana en 2010 et les décisions du Conseil ministériel de Vilnius en 2011 ainsi que sur les documents afférents adoptés au plus haut niveau, la présidence luxembourgeoise du FCS entend agir pour permettre de progresser dans tous les domaines du Forum afin de parvenir à établir une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne, libre, démocratique, unie et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, des engagements partagés et aussi des objectifs communs.

La contribution du FCS au processus Helsinki+40 se dégagera et constituera un élément important dans le contexte de la réalisation de cet objectif ambitieux. Nous prenons la tâche confiée au Forum pour participer à ce processus très à cœur et nous sommes disposés à travailler en étroite collaboration avec l'Ukraine, en tant que présidence en exercice de l'OSCE, pour nous rapprocher de la réalisation de cet objectif en 2015.

Les dialogues de sécurité déjà organisés par les présidences du Liechtenstein et de la Lituanie au courant de l'année 2013 ont prouvé que le travail du Forum ne doit pas seulement être mesuré à la lumière de décisions du Conseil ministériel. Nous entendons continuer ces discussions importantes que nous estimons extrêmement utiles à la mise en œuvre de nos objectifs communs. Pour ce faire, nous comptons sur le soutien de vous tous, de nos partenaires de la Troïka, des coordinateurs, de la Section d'appui du FCS et des services de conférence.

Ensemble avec le Liechtenstein et la Lituanie, nous avons élaboré au début de l'année un programme de travail annuel. Le programme de travail pour le dernier trimestre de l'année a été distribué la semaine passée sous le numéro de référence FSC.INF/11/13. Vous reconnaîtrez deux éléments qui y occupent une place particulière :

Un premier point important concerne le Traité sur le commerce des armes (TCA) adopté, comme vous le savez, par l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le 2 avril 2013, au terme de sept années de négociations. Le 3 juin 2013, en sa qualité de dépositaire du Traité, le secrétaire général des Nations unies a ouvert le Traité à la signature. Il est à espérer que tous les États membres de l'ONU pourront se rallier au Traité le moment venu, afin de lui conférer un caractère tout à fait universel. L'adoption par 155 votes contre seulement 3 votes négatifs et 22 abstentions reflète la forte volonté politique de la très grande majorité des États membres de se doter d'un instrument universel juridiquement contraignant, fixant les normes communes les plus ambitieuses possibles en matière d'exportation, d'importation et de transfert des armes conventionnelles.

Le Luxembourg a déjà entretemps entamé le processus de ratification.

L'OSCE, en tant qu'organisation régionale la plus importante, a été à la pointe des efforts pour réglementer les importations et exportations des armes légères et de petit calibre (ALPC). Il sera logique que l'OSCE continue dans cette voie et essaie, à travers une décision ministérielle relative aux ALPC, de montrer la voie aux autres membres de l'ONU. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période de 2013 à 2014, le Luxembourg soutiendra les efforts des États participants pour améliorer la coordination avec l'ONU dans le domaine des ALPC et les incitera à suivre de près l'évolution du traité sur le commerce des armes.

Un second point important concerne l'Afghanistan, un État partenaire et voisin de l'aire de l'OSCE. Lors des journées de la sécurité organisées par le Secrétaire Général Lamberto Zannier le 12 mars dernier, il est apparu qu'une approche régionale reste pressante afin d'éviter que l'Afghanistan ne devienne, une fois de plus, un enjeu pour des intérêts divergents. Nous partageons la conviction exprimée dans la Déclaration de Tokyo, qu'un engagement soutenu des partenaires régionaux de l'Afghanistan demeure essentiel pour relever les défis communs tels que la lutte contre le terrorisme et contre les substances illicites, la situation des réfugiés et la croissance économique... Il est heureux que la communauté internationale approfondisse les différentes initiatives visant à renforcer la coopération régionale.

Comme vous le savez l'OSCE ne s'implique pas à l'intérieur de l'Afghanistan mais continue à mettre en œuvre un certain nombre d'activités multidimensionnelles basées sur les décisions ministérielles du Conseil adoptées à Madrid en 2007 et à Vilnius en 2011.

Permettez-moi de citer quelques-unes de ces activités : le Collège de l'OSCE à Douchanbé, l'Académie de l'OSCE à Bichkek, le projet de patrouille le long de la frontière afghano-tadjike, le renforcement du commerce transfrontalier entre l'Afghanistan et le Tadjikistan, et plusieurs projets portant sur le renforcement de l'État de droit et la formation des agents de lutte contre les stupéfiants et des agents des douanes de l'Asie centrale.

À l'orée de l'année cruciale de 2014 pour l'Afghanistan, la présidence luxembourgeoise du FCS suggère deux dialogues de sécurité afin de donner un élan supplémentaire à la contribution de l'OSCE à la sécurité en et autour de l'Afghanistan. Le Luxembourg espère par ce biais contribuer à la persistance d'un engagement continu et conséquent de la communauté internationale en Afghanistan et à la mise en œuvre des mandats internationaux nécessaires pour ce faire.

En ce qui concerne les autres aspects importants du Forum qui ont été traités lors des présidences précédentes, je tiens à signaler, en plus de la « réunion annuelle d'évaluation de l'application du Document de Vienne », de la « conférence annuelle de revue de la sécurité », ainsi que de la « seconde revue annuelle de la mise en œuvre du code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité », l'importance des journées de la sécurité organisées par le Secrétaire Général Lamberto Zannier au courant de l'année. Au-delà de ces événements très significatifs, il ne faut cependant pas négliger le travail journalier concernant les discussions relatives au Document de Vienne de 2011, les différentes interventions pour les projets relatifs aux ALPC et des stocks de munitions conventionnelles ainsi que la promotion de la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU.

La Déclaration commémorative d'Astana de 2010, qui reconnaît le rôle important de l'Organisation dans la mise en place de mesures de confiance et de sécurité efficaces, réaffirme l'engagement des États participants à mettre en œuvre ces mesures. Les régimes de maîtrise des armes conventionnelles et les mesures de confiance et de sécurité restent l'un des principaux moyens pour assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et aussi modernisés. Je tiens à marquer ma préoccupation à un moment où ces régimes sont plus que jamais mis à l'épreuve et où nous paraissions incapables de nous abstraire de préoccupations nationales. Pourtant nous entendons nous engager dans un travail qui profiterait à tous les États participants. Je reste convaincu que moyennant la détermination et l'attention requise, il sera possible de mener à bien d'importants travaux en vue de moderniser le Document de Vienne, afin qu'il puisse contribuer encore davantage au maintien de la paix et à la sécurité pour tous les États participants. Pour cela, je réitère l'appel fait lors de la déclaration commémorative à Astana et lors du Conseil des ministres de Vilnius pour relancer les négociations afin d'obtenir le degré de sécurité le plus élevé avec le niveau d'armement le plus bas.

Enfin, je suis particulièrement heureux de vous informer que, grâce à une étroite coopération avec la Troïka et le Centre de prévention des conflits, tous les postes de coordinateur au sein de la Présidence du FCS ont pu être attribués. Les mandats suivants sont ainsi à citer :

- Le lieutenant-colonel Mark Barlow (délégation américaine) pour coordinateur pour les projets sur les armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles ;

- Le Dr Pierre von Arx (délégation suisse) comme coordinateur du Document de Vienne ;
- Le lieutenant-colonel Detlef Hempel (délégation allemande) en tant que coordinateur pour le Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité ;
- M. Vasyl Pokotylo (délégation ukrainienne) en tant que coordinateur pour les questions de non-prolifération ;
- M^{me} Bilge Koçyiğit (délégation turque) comme coordinateur pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies ;
- Le lieutenant-colonel Simon Macrory-Tinning (délégation britannique) en tant que président du Groupe informel des Amis pour les ALPC.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au nom de la Troïka à l'ensemble des coordinateurs pour leur volonté d'entreprendre ces tâches importantes. Ce n'est pas évident et nous sommes reconnaissants que nous puissions compter sur leur soutien professionnel.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour les quatre mois à venir et en particulier pour une réunion ministérielle à Kiev pleinement couronnée de succès.

Je vous remercie.